

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Réseau ferré de France

NUMERO 70 - 14 FEVRIER 2013

Le bulletin officiel de Réseau ferré de France comporte les textes réglementaires émis par l'établissement public.

Toute demande de consultation des actes et documents liés à ces actes doit être adressée à :

Réseau ferré de France - 92, avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13

SOMMAIRE		PAGE
1	Décisions portant délégation de signature	3
	Décision du 10 septembre 2012 portant délégation de signature à en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne LAMBUSSON, directrice régionale Rhône-Alpes et Auvergne	
	Décision du 14 janvier 2013 portant délégation de signature à Christian DUBOST, directeur régional Midi-Pyrénées	
	Décision du 21 janvier 2013 portant délégation de signature à Philippe ROBUSTELLI, chargé de projets pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Décision du 24 janvier 2013 portant délégation de signature à Christian DUBOST, directeur régional Midi-Pyrénées	
	Décision du 4 février 2013 portant délégation de signature à Gilles THOMAS, chargé du projet E.I.C. Marseille pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur	
2	Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire	5
	Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 31 décembre 2012	
	Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 31 janvier 2013	
3	Avis de publications au Journal Officiel	7
	Publications du mois de janvier 2013	

1 Décisions portant délégation de signature

Décision du 10 septembre 2012 portant délégation de signature à en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne LAMBUSSON, directrice régionale Rhône-Alpes et Auvergne

La directrice régionale pour la région Rhône-Alpes Auvergne,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-25,
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39,
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,
Vu la décision du 16 mai 2011 portant organisation générale de Réseau ferré de France,
Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs au directeur régional pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne modifiée par la décision du 11 juillet 2011,
Vu la décision du 31 août 2012 portant nomination de Mme Anne LAMBUSSON en qualité de directrice régionale pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne,

Décide :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LAMBUSSON, délégation est donnée à Mme. Françoise ACHARD, directrice régionale adjointe, M. Jean-Luc GARCETTE, directeur régional adjoint, M. Philippe GAMON, directeur régional adjoint en charge des grands projets pour prendre tous actes et documents mentionnés dans la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs modifiée au directeur régional pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Article 2 : La délégation accordée par la présente décision est exercée dans les conditions suivantes :

- à compter du 10 septembre 2012 ;
- sous réserve des affaires que le délégant se réserve ;
- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Fait à Lyon, le 10 septembre 2012
SIGNE : Anne LAMBUSSON

Décision du 14 janvier 2013 portant délégation de signature à Christian DUBOST, directeur régional Midi-Pyrénées

Le Président de Réseau ferré de France,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-25,
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, notamment son article 39,
Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du président de Réseau ferré de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,
Vu la décision du 17 avril 2012 portant organisation générale de Réseau ferré de France,

Vu la décision du 26 août 2008 portant nomination de M. Christian DUBOST en qualité de directeur régional pour la région Midi-Pyrénées,

Décide :

Délégation est donnée à M. Christian DUBOST, directeur régional pour la région Midi-Pyrénées, pour signer tout document nécessaire à la reprise par RFF des missions de fonctionnement et d'entretien des installations techniques et de sécurité de la section de ligne Castelsarrasin- Beaumont de Lomagne actuellement assurées par la SNCF GID, et de pouvoir confier, par convention, ces missions à une entreprise sélectionnée à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Fait à Paris, le 14 janvier 2013
SIGNE : Jacques RAPOPORT

Décision du 21 janvier 2013 portant délégation de signature à Philippe ROBUSTELLI, chargé de projets pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le directeur régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire,
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39,
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,
Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France,
Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs du président au directeur régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Vu la décision du 20 octobre 2009 portant nomination de M. Marc SVETCHINE en qualité de directeur régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Philippe ROBUSTELLI chargé de projets à la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour signer, dans le cadre des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement qui lui auront été confiées en qualité de Directeur d'opération (D.O.) par le directeur régional :

1. toute décision d'approbation du choix du titulaire du marché donnée au mandataire dans la limite de 100 000 euros pour les marchés de services et d'études, ainsi que tout accord ou visa donné au mandataire du maître d'ouvrage pour l'exercice de ses missions ;
2. pour les opérations d'investissement dont montant ne dépasse pas 7,6 millions d'euros :
 - toute décision d'engagement et d'approbation des phases successives ;
 - toute décision de modification du programme de l'opération, de son enveloppe financière prévisionnelle, des missions ou de la rémunération du mandataire ;
 - le quitus délivré au mandataire du maître d'ouvrage ;

3. pour les programmes délégués à la SNCF, toute décision de retrait ou de rattachement d'une opération à l'ensemble de ce programme d'investissement.

Article 2 : Les délégations consenties par la présente décision sont exercées :

- dans la limite des attributions de M. Philippe ROBUSTELLI;
- sous réserve des affaires que le délégant se réserve ;
- dans le respect de la hiérarchie établie au sein de la direction régionale ;

- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement, en particulier le cahier des prescriptions générales des conventions de mandat.

Le délégataire rend compte régulièrement au chef du service des projets d'investissement et au directeur régional de l'utilisation faite de ses délégations selon les modalités définies à cet effet.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2013
SIGNE : Marc SVETCHINE

Décision du 24 janvier 2013 portant délégation de signature à Christian DUBOST, directeur régional Midi-Pyrénées

Le Directeur général adjoint commercialisation et planification

Vu le code des transports, et notamment ses articles L2111-9 et L2111-25

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France et notamment son article 39,

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau Ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu la décision du 17 avril 2012 portant organisation générale de Réseau Ferré de France,

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du président de Réseau ferré de France,

Vu la décision du 30 mars 2012 portant nomination de M. Matthieu CHABANEL en qualité de directeur général adjoint commercialisation et planification,

Vu la décision du 26 août 2008 portant nomination de Christian DUBOST en qualité de directeur régional pour la région Midi-Pyrénées

Décide :

Délégation est donnée à Christian DUBOST, Directeur Régional de la Direction Régionale Midi-Pyrénées, afin de signer le protocole fixant les accords de principe sur les opérations foncières nécessaires à l'implantation et à l'accès du nouvel établissement régional de maintenance (ERM) pour les rames Régiolis sur des emprises situées à Toulouse Raynal actuellement propriété de RFF et de la SNCF.

Fait à Paris, le 24 janvier 2013
SIGNE : Matthieu CHABANEL

Décision du 4 février 2013 portant délégation de signature à Gilles THOMAS, chargé du projet E.I.C. Marseille pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le directeur régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire,

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39,

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France,

Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs du président au directeur régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu la décision du 20 octobre 2009 portant nomination de M. Marc SVETCHINE en qualité de directeur régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Gilles THOMAS en charge du projet de construction d'un bâtiment préfabriqué pour le relogement des bureaux de l'Etablissement Infra – Circulation (E.I.C.) Marseille, pour signer, dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux associés à cette construction :

- toute décision d'approbation de dépassements des métrés présentés par la maîtrise d'œuvre ;
- toute décision d'approbation de notification de prix nouveaux et/ou de prix nouveaux provisoires présentés par la maîtrise d'œuvre ;
- toute décision de réception partielle ou totale des travaux ;
- toute décision de lever le(s) réserve(s) suite à une réception partielle ou totale des travaux.

Article 2 : Les délégations consenties par la présente décision sont exercées :

- dans la limite des attributions de M. Gilles THOMAS ;
- sous réserve des affaires que le délégant se réserve ;
- dans le respect de sa hiérarchie établie au sein de la Direction régionale ;
- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Le délégataire rend compte régulièrement au Chef du Service Aménagement Patrimoine (S.A.P.) et au Directeur régional de l'utilisation faite de ses délégations selon les modalités définies à cet effet.

Fait à Marseille, le 4 février 2013
SIGNE : Marc SVETCHINE

2 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire

Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 31 décembre 2012

Sont portées à la connaissance du public, les décisions de Réseau ferré de France de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 14 décembre 2012 : Les terrains nus sis à CHAMPAGNEY (70), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
70120	CHAMPAGNEY	AB	37	3 170
70120	CHAMPAGNEY	AB	45	11 660
70120	CHAMPAGNEY	AB	47	1 280
70120	CHAMPAGNEY	AB	75p	1 067
TOTAL				17 177

- 21 décembre 2012 : Les terrains nus ou partiellement bâtis sis à THEOULE-SUR-MER (06), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
06138	La Figairette	A	672	1 250
06138	3 chemin du Soleil d'Or	A	2595	82
06138	La Figairette	A	2592	2 204
06138	32 avenue du Trayas	A	738	310
06138	34 avenue du Trayas	A	1190	634
TOTAL				4 480

Les décisions de déclassement font l'objet de publication aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures concernées et sont également disponibles, en texte intégral, sur simple demande à Réseau Ferré de France, 92 avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13.

Avis de décisions portant déclassement du domaine public ferroviaire, prises entre le 1^{er} et le 31 janvier 2013

Sont portées à la connaissance du public, les décisions de Réseau ferré de France de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 7 janvier 2013 : Les terrains nus sis à BANYULS-SUR-MER (66), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
66016		AD	109	5 892
66016		AD	1628	853
66016		AD	1630	80
TOTAL				6 825

- 8 janvier 2013 : Le terrain bâti sis à GEMEAUX (21), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
21290	La Gare	0H	1226 p	5 457
TOTAL				5 457

- 9 janvier 2013 : Le terrain non bâti sis à CHORGES (05), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
05040 - Chorges	Pré du Pin	E	954	2 522
05040 - Chorges	Pré du Pin	E	105	247
TOTAL				2 769

- 9 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à MONTROND-LES-BAINS (42), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
42149		AO	229	4 120
TOTAL				4 120

- 14 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à BONSON (42), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
42022		AN	240	592
42022		AN	241	676
42022		AN	238	53
TOTAL				1 321

- 15 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à CHABONS (38), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
38065		AT	680	2 098
TOTAL				2 098

- 15 janvier 2013 : Les terrains (nus ou bâtis) sis à LE GRAND-LEMPS (38), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
38182		AD	734	1 131
38182		AD	733	4 025
TOTAL				5 156

- 15 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à MONTBRISON (42), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
42147	LA GARE	BN	383	4 020
TOTAL				4 020

- 22 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à LE CHAMBON-FEUGEROLLES (42), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
42044		AT	259	4 176
TOTAL				4 176

- 24 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à VALLON-EN-SULLY (03), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
03297	Les Auberts	AR	10p	500
TOTAL				500

La parcelle de terrain et le volume de sursol sis à VALLON-EN-SULLY (03), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Nature du bien	Surface (m ²)
		Section	Numéro		
03297	Les Auberts	AR	10p	Volume	128
TOTAL					128

- 25 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à TOURNAY (65), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
65447	Impasse de la Gare	0B	1329	6 007
TOTAL				6 007

- 28 janvier 2013 : Les terrains (nus ou bâtis) sis à LE CHAMBON-FEUGEROLLES (42), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
42044	bd d'Auvergne	AT	109	542
42044	allée du Gd Pré	AT	249	783
TOTAL				1 325

- 31 janvier 2013 : Le terrain sis à VILLE-EN-VERMOIS (54), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
VILLE-EN-VERMOIS	Solin Bois	E	0680	1 185
TOTAL				1 185

- 31 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à CHAMBERY (73), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
73065		AL	739	69
		TOTAL		69

- 31 janvier 2013 : Le terrain (nu ou bâti) sis à CASTRES (81), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
81065		BX	55p	3 821
		TOTAL		3 821

Les décisions de déclassement font l'objet de publication aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures concernées et sont également disponibles, en texte intégral, sur simple demande à Réseau Ferré de France, 92 avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13.

3 Avis de publications au Journal Officiel

Publications du mois de janvier 2013

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - J.O. du 4 janvier 2013 : Arrêté du 17 décembre 2012 portant agrément de l'Agence de certification ferroviaire (CERTIFER) pour ce qui concerne les citernes destinées au transport ferroviaire des marchandises dangereuses - J.O. du 29 janvier 2013 : Décision n° 2012-019 du 3 octobre 2012 portant sur la demande de règlement de différend formée par la société ECR à l'encontre de RFF et relative aux conditions | <ul style="list-style-type: none"> de fourniture et de facturation du courant de traction sur le réseau ferré national - J.O. du 29 janvier 2013 : Décision n° 2012-P-006 du 15 janvier 2013 portant habilitation d'agents de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires : M. Stéphane BOULANGER, Mme Béatrice PARIS, M. Mounib SAQI et M. Jean-Christophe THIEBAUD |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|